

Appel à candidature – Marché alimentaire de 10h à 18h Fête du jumelage et des vendanges Dimanche 15 septembre

- Le stand est gratuit et nu (aucun matériel ne sera mis à disposition).
- Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées.

Signature:

Les pièces à joindre sont :
☐ Copie recto verso de la carte nationale d'identité
☐ Inscription au registre du commerce (extrait de KBIS) ou Chambre des Métiers et de
l'Artisanat (extrait d'inscription au répertoire SIRENE ou MSA)
☐ Photo(s) ou description du stand
Attestation d'assurance RC ou professionnelle en cours de validité
<u>Date limite de réception des candidatures : vendredi 30 août 2019</u>
Ville de Biot - Service ACIL / CS 90339- 06906 Sophia Antipolis Cedex
Ou à l'adresse : <u>evenements@biot.fr</u>
1/ COORDONNÉES :
Contact :
Nom et Prénom :
Tel : Email :
Advance du lieu de conduction :
Adresse du lieu de production :

Code postal : Ville :
Ville :
2/ PRODUITS
Liste des produits présentés à la vente (tout produit non indiqué ci-dessous ne sera pas autorisé sur le
marché): préciser si vente de boissons alcoolisées
marche, i preciser si vente de poissons dicoonsees
3/ STAND
Types de structure de vente (parasols de marché, barnums, camion etc):

Dimensions du stand souhaitées :
Longueur : Largeur :
Electricité (prévoir d'amener votre propre rallonge) :
In according (Niews et auforges)
Je soussigné (Nom et prénom) m'engage :
☐ A participer à la manifestation le dimanche 15 septembre 2019.
☐ A installer mon stand entre 7h et 9h30.
☐ A démonter mon stand entre 18h et 20h.
☐ A laisser mon emplacement propre.
Λ.
A